

**Formulaire pour la manifestation de la volonté concernant
l'utilisation de matériel corporel humain et de données cliniques à
des fins de recherche ou de fabrication de médicaments¹**

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Numéro d'identification au registre national :

s'oppose (cocher les items auxquels l'opposition s'applique) :

- Au prélèvement d'organes ou de tissus après le décès à des fins de fabrication de médicaments cellulaires de thérapie innovante destinés à soigner d'autres patients
 - Fabrication par une firme pharmaceutique
 - Fabrication par un hôpital comme le CHU de Liège

- Au prélèvement d'organes ou de tissus après le décès à des fins de recherche scientifique

- A l'utilisation de matériel corporel humain (matériel biologique) résiduel, provenant de prélèvements réalisés dans le cadre de tests diagnostiques ou d'interventions chirurgicales (et habituellement détruit), à des fins de recherche scientifique

- A l'utilisation de données cliniques personnelles du dossier médical à des fins de recherche scientifique
 - Spécifiquement pour les données associées au matériel corporel humain
 - Dans tous les cas

Fait à

Le/...../20.....

Signature du demandeur :

Ce formulaire est à rendre au personnel de l'unité de soins lors de votre hospitalisation
OU A déposer au service des admissions lors de votre inscription
OU à faire parvenir au secteur « gestion des dossiers médicaux » en dehors d'une hospitalisation

SIME, gestion des dossiers médicaux, Domaine Universitaire du Sart Tilman B35 4000 Liège
Fax 04/366 84 90 - E-mail : archives.medicales@chuliege.be

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CHU de Liège dans le cadre de la de la volonté concernant l'utilisation de matériel corporel humain et de données cliniques à des fins de recherche ou de fabrication de médicaments. Elles sont destinées aux prestataires de soins et aux services qui seront impliqués dans votre prise en charge. Le délai de conservation respecte les délais imposés par la loi et les dispositions réglementaires. Le patient peut à tout moment faire savoir par écrit à la direction médicale qu'il ne faut plus agir comme repris ci-dessus. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivante :

¹ : Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.